

#### Épreuves d'admissibilité

Les deux épreuves écrites du concours se comprennent comme une phase première et cohérente ; elles rendent compte d'un ensemble de compétences préprofessionnelles nécessaires à l'enseignement de la discipline. Les aptitudes de l'enseignant ne relèvent pas uniquement de l'instauration d'une relation pédagogique efficiente, mais renvoient également au fait d'assumer les missions éducatives plus larges qui sont le creuset de l'Éducation Nationale. La préparation aux deux épreuves d'admissibilité doit permettre aux candidats d'enrichir leurs réflexions sur les éléments saillants de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif. Chaque candidat admissible doit démontrer une posture citoyenne et critique vis-à-vis de la discipline considérée dans son environnement scolaire et social, dans ses inerties comme dans ses innovations. Chaque enseignant recruté doit être une promesse d'adaptabilité pour enseigner dans une société plurielle et mouvante.

Ces qualités d'adaptation attendues du candidat se trouvent dans la complémentarité des deux écrits. L'épreuve 1 cherche à saisir l'aptitude à rendre compte d'une réflexion à partir des canons académiques de la dissertation : mise en problématisation d'une réponse soutenue par une argumentation afférente. La composition de l'épreuve 2 vise à saisir un autre type de restitution d'un questionnement cohérent, avec l'appui potentiel d'éléments factuels et contextuels variés. Pour autant, chacun des programmes des deux épreuves d'admissibilité présente une part de réflexion étayée par des thématiques annexes dont la vertu est structurante sans être exclusive. Cette politique d'inscrire les attendus des copies sur le bandeau des compétences (a, b, c, d, e et f) a pour incidence directe de saisir l'agilité intellectuelle du professeur d'EPS en devenir. Les savoirs s'estompent, sans s'éteindre, devant la capacité d'analyse et d'intelligibilité de la réponse. En référence à la citation de Michel De Montaigne : « Mieux vaut tête bien faite que tête bien pleine. »... mais une tête bien faite doit comporter un minimum de culture et de précision dans ses connaissances pour rendre compte de sa capacité à saisir et à maîtriser la complexité du monde et de l'acte éducatif dans cet environnement. A l'issue de l'admissibilité, est attendu du candidat qu'il puisse posséder les compétences nécessaires à une attitude réflexive, à l'échelle collective comme à l'échelle individuelle, sur le temps long comme sur le temps court, de son action, tout en ayant conscience de la responsabilité qui lui incombe.

Enfin, ce temps commun que représentent les écrits n'est que le temps premier d'un concours en amont des épreuves d'admission qui constitue in fine un ensemble homogène. Les compétences ne sont pas des zones frontières et les champs d'application peuvent être variés. Pour autant, les fonctionnaires de l'état stagiaires qui sortent de ces épreuves présentent un ensemble commun de compétences et de connaissances leur permettant de partager un désir commun de transformation des élèves malgré une diversité cohérente de points de vue afférente à leur personnalité propre. La richesse de la discipline tient à la richesse et la variété de ses mises en œuvre.

#### **I. Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)**

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

Programme :

#### **Les éducations corporelles dans le cadre scolaire depuis 1936 : enjeux de société et débats au sein de l'EPS**

- 1. Évolution des savoirs enseignés et organisation du travail des élèves en EPS ;
- 2. Innovations et transformations des diverses activités physiques enseignées dans le cadre scolaire ;
- 3. L'école, l'EPS, le sport scolaire et la formation du citoyen.

Trois principes ont été retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2020 :

- I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une citation de la période récente permettant d'éclairer une problématique actuelle de la discipline ;
- II - il reposera également sur une question qui amènera le candidat à mobiliser les différents items du programme de façon à produire une réflexion argumentée, contextualisée et personnalisée ;
- III - le caractère discriminant du sujet sera prioritairement conçu à partir de la capacité des candidats à se positionner par rapport à des processus à l'œuvre sur la période. La tension principale du sujet résulte de la confrontation de l'extrait et de la question conjointe.

## II. Composition à partir de documents permettant une mise en contexte de l'enseignement de l'EPS dans le second degré

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques, professionnelles qui concourent à faire des choix pour adopter des stratégies et des activités d'enseignement soucieuses de favoriser, chez les élèves, l'acquisition des compétences dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive au sein des établissements du second degré.

### Programme :

L'activité de l'enseignant d'EPS dans la conception et la planification des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages des élèves. La place et le rôle de l'EPS, discipline d'enseignement au sein d'un établissement scolaire du second degré, dans le parcours de formation de tous les élèves :

- Concevoir et opérationnaliser des situations d'enseignement adaptées à la diversité des besoins et des ressources des élèves dans la classe au service des compétences visées par la discipline.
- Observer, analyser et évaluer les activités des élèves dans la classe afin d'organiser et d'assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant les apprentissages et la socialisation, pour un parcours de formation équilibré des élèves.
- Coordonner l'activité de la discipline EPS avec l'organisation du fonctionnement d'un établissement scolaire du second degré et coopérer avec l'ensemble des membres de la communauté éducative afin de mieux répondre aux enjeux éducatifs de l'école, condition d'un parcours de formation pour l'élève équilibré et équitable.

Trois principes seront retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2020 :

- I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une phrase introductive qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit d'une publication scientifique de nature à actualiser la réflexion ;
- II - le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite un ensemble d'interrogations émergeant du programme de l'épreuve. Il reviendra au candidat de rendre compte de la problématique éducative sous-jacente et de sa compréhension personnelle à travers des choix argumentés et opérationnels ;
- III - un document de trois pages maximum compilant des données contextuelles pertinentes au regard de la question posée fournira certains éléments de contextualisation de nature à nourrir la réflexion et que le candidat aura la liberté d'utiliser pour étayer son argumentaire et enrichir ses propositions et illustrations.

## Épreuves d'admission

Préambule : les épreuves d'admission (deux épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session.

La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

#### I. Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour ambition d'orienter la réflexion des candidats vers une lecture attentive de l'activité des élèves en cours d'EPS afin que le projet de formation disciplinaire proposé soit fortement ancré dans le contexte de la classe et de l'établissement.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le candidat dispose d'un dossier comprenant un document papier et un enregistrement vidéo. Ce dossier contient tous les éléments de contexte permettant de définir un projet de formation disciplinaire.

Sont mis également à sa disposition les textes en vigueur régissant la discipline : le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle. Aucun document d'accompagnement ou fiche ressource ne sera mis à disposition du candidat. L'enregistrement vidéo (tablette individuelle) qu'il visionne en cours de préparation présente une classe en situation d'apprentissage. Le candidat dispose de trois heures de préparation pour concevoir un exposé à caractère professionnel.

Lors de la phase de préparation, le candidat reçoit :

\* **un document synthétique d'établissement** constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur le fonctionnement actuel de l'EPL. Ce document (format A3 complété par quelques annexes), comprend :

- - une synthèse du projet d'établissement,
- - une synthèse du projet d'EPS et du projet d'AS,
- - une synthèse du projet de classe
- - le projet de cycle (lycée), de séquence d'apprentissage (collège) de l'APSA support,
- - la leçon précédant la leçon filmée et la leçon support de la vidéo.

\* **un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée associé à ce document** est réalisé à partir d'une activité physique inscrite au programme de cette épreuve. Cet enregistrement d'une durée de six à sept minutes, pourra être visionné à plusieurs reprises au cours de la phase de préparation. Aucun visionnage ne se déroulera durant l'entretien avec le jury.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être interrogée indépendamment des choix faits par la candidate ou le candidat pour la deuxième épreuve d'admission.

La question invite le candidat à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en cohérence avec la construction d'un projet de formation disciplinaire ; celui-ci prend appui sur deux éléments, prélevés dans le dossier, (document papier et enregistrement vidéo) révélateurs du contexte, des comportements, attitudes, actions des élèves, etc. Dans la mesure du possible, les deux éléments sont extraits de l'enregistrement vidéo.

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de vingt minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant en établissement sont interrogées, tant dans l'aspect chronologique des enseignements disciplinaires que dans l'implication de la discipline dans la réussite du parcours de l'élève (scolaire, éducation artistique et culturelle, citoyen, avenir...).

Lors de l'entretien, le candidat est amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, à les discuter, à interagir avec le jury. Le jury vérifiera le niveau des connaissances disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS dans tout type d'établissement scolaire du second degré. Tous les types d'enseignement, obligatoires, facultatifs et tous les dispositifs sportifs et artistiques sont concernés. L'animation de l'association sportive est incluse dans le cadre de l'interrogation.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS nécessairement en lien avec un projet de formation disciplinaire, tous deux adaptés au contexte de l'EPL, aux besoins des élèves de la classe concernée et au sujet inclus dans la question. Les propositions du candidat seront respectueuses des programmes d'enseignement de l'EPS en vigueur, des textes institutionnels et des priorités nationales, et des nouvelles organisations liées à la réforme de la scolarité obligatoire.
- qu'il mobilise des connaissances de nature différente, (didactiques, pédagogiques, scientifiques, techniques, institutionnelles...), acquises en formation, les mette en relation avec le contexte précisé et les images visionnées pour formuler une réponse fondée au sujet.
- qu'il sait appréhender l'activité de l'élève dans une leçon d'EPS ; il sait préciser la façon dont il souhaite engager les élèves dans leurs apprentissages : quelle place leur est attribuée, au sein de la leçon, pour qu'ils puissent vivre des expériences corporelles, sociales, émotionnelles, cognitives... dans un registre spécifique qui est celui du champ d'apprentissage et donc qu'il soit capable d'explicitier son cadre d'analyse de l'activité de l'élève qui vit une leçon d'EPS.
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains élèves dont le profil présente des caractéristiques spécifiques.
- qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la république et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré, concourant ainsi à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des élèves. Il est capable de coopérer au sein d'une équipe disciplinaire et interdisciplinaire et de contribuer à l'action de la communauté éducative.

Épreuve de mise en situation professionnelle		
Champs d'apprentissage (CA) (Dossier support de l'épreuve issu d'un collège)	APSA support du dossier (papier et vidéo)	Champs d'apprentissage (CA) (Dossier support de l'épreuve issu d'un lycée général, technologique, professionnel)
<b>CA1-Collège</b> Produire une performance optimale mesurable à une échéance donnée.	Relais Vitesse Multibond Lancers Natation de vitesse	<b>CA1-Voie GT</b> : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée  <b>CA1-Voie Pro</b> : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée
<b>CA2-Collège</b> Adapter ses déplacements à des environnements variés.	Escalade Savoir nager Natation de sauvetage	<b>CA2-Voie GT</b> : Adapter son déplacement à des environnements variés et incertains  <b>CA2- Voie Pro</b> : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
<b>CA3-Collège</b> S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Danse Acrosport	<b>CA3-Voie GT</b> : Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée  <b>CA3-Voie pro</b> : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui
<b>CA4-Collège</b> Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.	Lutte Tennis de table Rugby Ultimate Basket-ball	<b>CA4-Voie GT</b> : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner  <b>CA4-Voie Pro</b> : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner
	Step / Musculaton	<b>CA5-Voie GT</b> : Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir  <b>CA5-Voie Pro</b> : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

## II. Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient total de l'épreuve : 4)

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que les candidats soient capables d'envisager leur exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'ils ou qu'elles possèdent les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités physiques sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni aux candidats et sur trois prestations physiques.

### Programme des activités physiques sportives et artistiques retenues pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité :

Champs d'Apprentissage (CA) en référence au programme cycles 3 et 4 du collège et des trois voies du cursus lycée	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité	
<b>CA1- Collège</b> : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée  <b>CA1-Voie GT</b> : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée  <b>CA1 – Voie Pro</b> : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond, Pentabond / multibond Javelot,  (Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)	
	800 m / Pentabond		
	Haies / Javelot		
	Haies / Pentabond		
	<b>CA1 – Voie Pro</b> : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.	50m brasse/200m nage libre	Natation
		50m dos/200m nage libre	
		50m papillon/200m nage libre	
50m crawl/200m 4 nages			
<b>CA2- Collège</b> : Adapter ses déplacements à des environnements variés  <b>CA2-Voie GT</b> : Adapter son déplacement à des environnements variés et incertains  <b>CA2- Voie Pro</b> : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.	Canoë-kayak	Canoë-kayak	
	Course d'orientation	Course d'orientation	
	Escalade	Escalade	
<b>CA3-Collège</b> : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique  <b>CA3-Voie GT</b> : Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée  <b>CA3-Voie pro</b> : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive	
	Danse	Danse	
	Arts du cirque	Arts du cirque	

<p><b>CA4-Collège</b> : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel</p> <p><b>CA4-Voie GT</b> : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner</p> <p><b>CA4-Voie Pro</b> : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner</p>	Judo	Judo
	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley-ball	Volley Ball
	Basket-ball	Basket Ball

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

## L'entretien de spécialité

### Présentation générale

Cet oral est doté d'un coefficient 2.

Durée de préparation : une heure ; durée de l'entretien : une heure.

L'entretien est réalisé à partir d'un dossier numérique fourni aux candidats (fiche contexte et vidéo). L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité. La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury. Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats. La calculatrice est accessible sur la tablette.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de quinze minutes maximum.

Dans cet exposé, les candidats proposent un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de faire évoluer sa conduite et notamment sa motricité. Au cours de l'entretien, tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré pourront être abordés.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

En salle de préparation, chaque candidat dispose :

- d'une tablette,
- du sujet posé sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo qui suit et permet au candidat de situer sa proposition au-delà d'un cas générique.
- des textes en vigueur régissant la discipline: le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle.

À partir de la réponse proposée par la candidate ou le candidat lors de son exposé, l'échange avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels qui relèvent de l'activité physique support d'interrogation. Les jurés aborderont durant l'entretien les aspects sécuritaires et la gestion des accidents liés à la pratique de l'activité de spécialité choisie par le candidat (par exemple : risques liés à la pratique de l'activité de spécialité, gestion de ces risques dans le cadre scolaire et gestion des accidents potentiels).

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique du même champ d'apprentissage) pourront être également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour les candidats de montrer qu'ils peuvent conduire une réflexion sur le métier de

professeur dans le cadre de la refondation de l'école, de construire un enseignement, le discuter, interagir et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.

#### Traitement du sujet

Le sujet doit permettre au candidat de révéler ses capacités à analyser la motricité du ou des élèves observés sur la vidéo, et il doit surtout lui permettre, à partir de cette analyse, de proposer un projet d'intervention fondé sur la pratique physique observée sur la vidéo qui est inédite.

La focale sur la qualité du projet d'intervention invite les candidats à préparer sérieusement cette partie, en portant notamment leur attention sur l'analyse positive de la motricité du ou des élèves observés. Nous invitons les candidats à s'exercer à analyser les points forts et les acquis du ou des élèves observés, pour être en capacité de proposer à partir de cette analyse un projet d'intervention réellement accessible pour cet ou ces élèves à court, moyen et long terme, prenant notamment en compte les points forts à stabiliser, renforcer ou développer le cas échéant.

Les problèmes identifiés lors de l'analyse de la motricité du ou des élèves (les défauts, les manques ou les faiblesses) enrichiront cette analyse dans la mesure où des propositions crédibles et hiérarchisées permettront d'aider réellement l'élève observé à les résoudre ou les dépasser dans le cadre d'interventions adaptées à court terme (en 1 ou 2 situations), moyen terme (1 séquence) ou long terme (3 années d'un cycle par exemple).

#### Course d'orientation

Afin de permettre aux candidats de se préparer dans les meilleures conditions, un exemple de vidéo pouvant illustrer la pratique d'un élève en course d'orientation peut être visualisé en suivant le lien suivant :

<https://contrib.eduscol.education.fr/eps/concours/capext/vidsecu/cosujet0>

Cette vidéo présente différents éléments (non exhaustifs) pouvant être intégrés dans le sujet :

- une vidéo de départ de l'élève ;
- une trace GPS dynamique ;
- une vidéo d'arrivée de l'élève ;
- des informations complémentaires comprenant un tableau de données et un graphique de vitesses.

### Les prestations physiques

#### Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une APSA dans chacun des quatre premiers champs d'apprentissage de l'éducation physique et sportive (CA1 à CA4, présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission).

Parmi ces quatre APSA, il en choisit une au titre de l'activité de spécialité. Elle intègre de fait l'ensemble des trois activités évaluées dans le cadre de l'épreuve. Elle sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Celles-ci sont notifiées sur la feuille de route remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La notation sur vingt des prestations physiques se fait au ½ point (au ¼ de point le plus proche si une approximation est nécessaire).

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle observée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les**

**candidats.** Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et sont complétées par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

**La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.**

Les prestations physiques tirées au sort, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux champs d'apprentissage différents et également distincts de celui auquel appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

**Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.**

#### **Informations complémentaires concernant les prestations physiques**

##### **« Se préparer, réaliser, performer »**

« La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire) ».

- Les épreuves physiques se déroulent selon des protocoles pour partie précisés dans la note de complément des programmes mais des modifications pourraient être apportées au regard des conditions de déroulement des épreuves et des nécessités de classement des candidats.
- Elles s'appuient pour partie sur les règlements fédéraux des fédérations qui les organisent.

Il est attendu du candidat que pour chacune des activités physiques choisies lors de l'inscription puis tirée au sort, la prestation soit le témoignage d'une véritable préparation qui lui permette de faire valoir un niveau de compétence avéré. Son engagement lucide dans cet enchaînement d'épreuves traduit sa capacité à définir un projet de performance qu'il réalise en s'appuyant sur des ressources qu'il sait mobiliser de façon adaptée et performante. La performance réalisée dans les contextes singuliers précisés par le présent complément permet au jury de l'apprécier et de l'évaluer dès le début de l'épreuve signifié par la fin de l'appel.

Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des attendus de fin de lycée des programmes d'Éducation Physique et Sportive de l'enseignement commun et optionnel permet de révéler les capacités physiques nécessaires du candidat pour réaliser les gestes professionnels attendus dans l'exercice du métier de professeur d'EPS.

## CA1

### Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours. Cette épreuve d'athlétisme se déroule selon les modalités définies par le règlement de l'IAAF.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2019 du CAPEPS externe.

ATHLÉTISME 2019								
FILLES				Niveau	GARÇONS			
120mhaies	800m	Javelot	Pentabond		120mhaies	800m	Javelot	Pentabond
18''2	2'32''3	29,60m	15,08m	1	16''1	2'09''8	42m	18,18m
19''9	2'47	23m	13,50m	2	17''	2'19''4	33,60m	16,60m
21''4	2'57''8	17,50m	11,85m	3	18''	2'26''5	25,60m	14,95m
23''1	3'07	11,90m	10,20m	4	19''5	2'33''7	17,20m	13,30m

L'ensemble athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course**. Il convient donc de gérer son temps d'attente entre ses deux épreuves. Un temps minimum incompressible sera précisé à l'accueil des candidats.

Pour les concours le nombre d'essais est limité à trois.

Un temps d'échauffement est prévu avant la première épreuve.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficace et efficace dès le début de sa prestation.

La performance réalisée en biathlon témoigne du niveau de compétence acquis.

L'utilisation de chaussures à pointes (9mm maximum) est possible et à la charge des candidats.

#### Pour les courses :

Les montres sont autorisées pendant la course.

#### L'épreuve de 800m :

Le départ se fait en couloir.

#### L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les femmes et 76 cm pour les hommes.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58 m, l'intervalle entre les haies est de 18,28 m (intervalle du 200 m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02 m
- Le départ se fait en starting-block.

#### L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les femmes et 700g pour les hommes.
- La zone d'élan sera limitée à 17 mètres.

#### L'épreuve de pentabond :

- Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de cinq bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9 m. Les planches suivantes seront positionnées tous les deux mètres.

Pour l'épreuve de pentabond ou de javelot, un seul essai mesuré suffit à valider une performance.

### Natation

L'épreuve se déroule dans un bassin extérieur de 50 m en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription des candidats au concours (départ, nage, virage, arrivée, maillot de bain...).

Généralités : Lors de la session 2020, une personne sera exclusivement détachée pour assurer la surveillance et la sécurité des candidats.

Néanmoins, l'espace dédié à l'épreuve se situe uniquement en bassin extérieur de 50 M. Autrement dit, les bassins intérieurs couverts ne sont pas mis à la disposition des candidats.

#### Description de l'épreuve :

Les candidats font le choix d'un ensemble de deux courses conformément au programme du concours.

#### Au choix du candidat :

50m brasse/200m nage	50m dos/200m nage libre	50m papillon/200m nage	50m crawl/200m 4 nages
----------------------	-------------------------	------------------------	------------------------

#### L'épreuve se déroule en deux temps.

Après un temps consacré à l'échauffement, tous les candidats passent leur épreuve du 50m dans la nage choisie selon leur projet, départ plongé sans annonce de temps préalable.

Une seconde phase d'échauffement est proposée aux candidats avant le passage de leur seconde épreuve sur un 200m nage libre ou 4 nages, départ plongé, suivant leur projet.

Une annonce de temps sera demandée lors de cette seconde épreuve.

#### Niveau de Performance à titre indicatif.

FILLES						Niveau	GARCONS					
50m PAP	50m DOS	50m BRASSE	50 NL	200m 4N	200m NL		50m PAP	50m DOS	50m BRASSE	50 NL	200m 4N	200m NL
34	37	40	32	241	229	<b>4</b>	31	33	36	29	233	218
38	41	44	35	303	247	<b>3</b>	34	37	41	32	249	231
43	47	50	39	324	303	<b>2</b>	39	41	46	36	310	250
51	56	59	47	356	331	<b>1</b>	47	51	57	45	338	314

## CA2

### Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel et en observant les démonstrations des parcours par les ouvriers. Il réalise ensuite un premier parcours chronométré en eau calme faisant apparaître des savoir-faire de propulsion, de conduite et d'équilibre de son embarcation. Dans un second temps, et seulement si le candidat valide le parcours en eau calme, celui-ci s'engage pour performer sur un parcours chronométré en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Description parcours eau calme (classe 1) : slalom entre des bouées, marche arrière dans une porte, rotation dans une porte où la qualité de la rotation et de la propulsion est relevée, remontée de courant lisse et débarquement.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200 m comprenant trois portes à franchir dans le sens du courant (qui valide les étapes successives du parcours) et quatre portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.

La performance est établie selon le respect du projet de navigation en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies).

Un dessalage non conforme aux principes de sécurité sera pénalisé.

Chacune des deux prestations est chronométrée et comparée à un temps moyen d'ouvrier.

Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,50 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque est obligatoire (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation (type chopper, strim et rainbow), et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes plastiques).

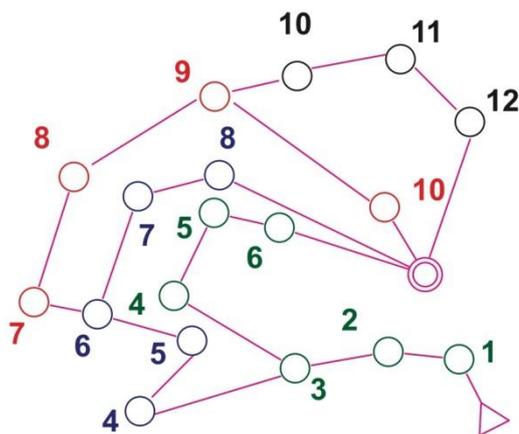
D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

### Course d'Orientation

À partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, qui propose un parcours évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 900 et 3000 mètres, le candidat réalise un circuit (de douze postes maximum) qu'il choisit pour témoigner de sa capacité à s'engager et à faire des choix en courant, à gérer son temps de course et à se préparer dès le début de l'épreuve. Le candidat peut utiliser une boussole, une montre ou un chronomètre non géo localisable.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte du nombre de postes trouvés dans l'ordre imposé du circuit et du temps réalisé (relation niveau technique-niveau d'engagement physique). Le plus haut niveau de performance est révélé d'abord par le niveau du circuit puis par le temps réalisé. Le parcours est évolutif sur quatre niveaux avec un maximum de douze postes. A chaque changement de niveau, il existe deux possibilités : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.

NIVEAU 1					
1	151	↙	↗	↘	↖
2	153	⊙			
3	154	T			
4	155	↗	⊗	×	
5	157	↓	⊗	×	
6	159	↑	↗	⊗	×
NIVEAU 2					
4	161		⊗	↘	
5	162		⊗		<
6	163		⊗		<
7	164		⊗		↘
8	166	↖	⊗		<
NIVEAU 3					
7	170		⊗	↘	
8	172		⊗		
9	173	↑	⊗		↘
10	174	↓	⊙		
NIVEAU 4					
10	181		⊗		
11	182		⊗	↘	
12	183		⊙		



Un candidat qui rejoint la balise d'arrivée au-delà du temps fixé pour l'épreuve est pénalisé d'un point par minute entamée pour les 5 premières minutes de dépassement. En cas de dépassement de temps supérieur à 5 minutes, la note attribuée est zéro. L'épreuve n'excédera pas une durée d'une heure.

## Escalade

A l'issue de l'appel et de l'explication de l'épreuve, le candidat doit être en mesure de se préparer en toute sécurité et devra valider un ensemble de prérequis :

- Être capable de s'équiper d'un harnais double pontet correctement serré au-dessus des hanches.
- Savoir assurer en moulinette avec un système d'assurage type tube, bloquer une chute imprévue et descendre un grimpeur au sol en toute sécurité.

Si ces prérequis ne sont pas validés par les membres du jury, le candidat ne pourra pas accéder à l'épreuve.

- À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat devra s'encorder avec un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt plaqué au double pontet du harnais.
- Si l'encordement est incorrect, le candidat est exclu de l'épreuve.

De la même manière, en cas de problème sécuritaire répété (yoyo, mousquetonnage...), la voie est invalidée. La prestation est réalisée sur structure artificielle d'escalade. Il s'agit de grimper en tête deux voies à vue. Seule la meilleure performance des deux réalisations est retenue.

Dans un secteur imposé, le candidat choisit sa première voie sur place, après avoir vu le mur 6 minutes. La deuxième voie est choisie après la première prestation lorsque tous les candidats sont passés une première fois. Un temps de trois minutes d'observation permet de faire ce second choix. Le candidat change de secteur pour sa deuxième voie.

Les voies vont d'un niveau de 4c à 6c pour les femmes et de 5a à 7a pour les hommes.

Le temps maximum pour une voie est de cinq minutes. Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt de la grimpe. Dans ce cas, le jury retient la hauteur atteinte par le candidat. Le choix de la seconde voie est libre quels que soient la réussite ou l'échec dans la première prestation, dans la limite des niveaux disponibles.

La grimpe du candidat est arrêtée après une chute ou lorsque le candidat ne grimpe pas « en bon style », (mousquetonner toutes les dégaines dans l'ordre et dans le bon sens, utiliser les prises de la couleur de la voie, ne pas se tracter aux dégaines ni saisir le haut du mur). Dans le cadre du choix de la voie du plus bas niveau, il est attendu du candidat qu'il en atteigne le sommet. Pour les autres voies, des « prises de zone » situées aux deux tiers et aux trois quarts de l'ascension permettent une évaluation de tous les candidats.

Sur un plan plus général, le candidat est évalué sur son niveau de performance et de maîtrise avéré, dans une voie révélatrice d'un niveau de pratique optimisé par un engagement approfondi dans l'APSA. La performance dépend à la fois du niveau de cotation de la voie mais également de la hauteur atteinte dans un minimum exigible.

Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

## CA3

### Arts du cirque

#### **Définition de l'épreuve :**

Présenter un solo d'une durée comprise entre deux minutes et trente secondes (2'30) et trois minutes (3') au service d'un numéro intégrant un projet artistique qui implique un jeu d'acteur et l'exploitation d'au moins une des trois familles des arts du cirque parmi : acrobaties, équilibres et manipulations. L'exploitation de plusieurs familles est possible.

Les candidats disposeront de 30 minutes pour s'échauffer et se préparer avant la présentation du solo.

Le ou les objets éventuel(s) sont à la charge du candidat. La vérification des objets se fera au moment de l'accueil.

Préparer à l'avance une note d'intention écrite avec un titre (entre 600 et 1000 caractères espaces compris) à présenter au jury et aux spectateurs avant son passage (20 secondes allouées à cette présentation).

L'univers sonore éventuel de la prestation devra être calé sur le temps du solo et enregistré sur deux clés USB (dont une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet artistique et un temps d'installation, à l'issue de l'échauffement, de cinq minutes maximum sera consacré à la mise en place de celle-ci.

Le jury se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains objets s'ils sont considérés comme pouvant porter atteinte à l'intégrité physique du candidat ou risquant d'endommager l'espace scénique (éthique et responsabilité du candidat).

La préparation du candidat doit permettre la réalisation optimale d'une virtuosité expressive au service d'un projet artistique. La mise en œuvre d'une motricité singulière à son plus haut niveau de performance scolaire est attendue.

#### Complément d'information :

L'espace scénique :

- Dimensions : 12m d'ouverture, 10m de profondeur, 7 mètres de hauteur
- Revêtement au sol : tapis de danse noir
- Avant-scène : en arc de cercle
- Pas de point d'ancrage au sol

Matériel mis à disposition :

- Deux tapis de réception de 20 cm d'épaisseur (de type DIMA)
- Un chemin de tapis dépliant (environ 5cm d'épaisseur et 10m de longueur)
- Quatre tapis de type « sarneige » (2m x 1m, environ 5 cm d'épaisseur).

Tenue:

- Costume adapté au service du projet artistique et aux contraintes de l'objet/des objets éventuels.

### Danse

#### Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et une minute et quinze secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat devra préparer une note d'intention pensée en fonction de son propos (titre obligatoire) qu'il présentera à l'oral au public et au jury juste avant son passage.

Le support sonore de la prestation devra impérativement être calé sur le temps de son solo et enregistré sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet. En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum sera accordé, de même que la remise en état à l'identique de l'espace scénique.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier.

La mise en œuvre d'une motricité à son plus haut niveau de performance est attendue.

#### Temps 2 : Le solo transformé (sans support sonore)

Durée de la prestation identique au solo initial, soit comprise entre une minute et une minute quinze secondes. Choix d'un paramètre de transformation. L'ensemble ou une partie du solo initial sera transformé au regard du paramètre choisi. Chaque candidat dispose de quarante-cinq minutes de préparation intégrant le temps d'échauffement, de répétition, de transformation et d'habillage.

La préparation du candidat doit permettre de choisir le paramètre le plus pertinent par rapport au solo initial. Des transformations motrices et symboliques sont attendues. Le plus haut niveau d'expertise doit être mis au service d'une nouvelle écriture.

### Gymnastique

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie, les candidats réalisent au choix, l'une des trois prestations suivantes :

- un enchaînement au sol d'une durée comprise entre cinquante secondes et une minute et dix secondes sur un praticable de 12mX12m. Les candidats ont la possibilité d'exploiter un support sonore (sans parole) ou d'évoluer sans musique. Dans le cas du passage avec support sonore, deux clés USB nominatives avec une seule piste au format MP3 seront remises au jury
- un enchaînement aux barres asymétriques (hauteur BI 1m70 et BS 2m50, écartement libre)
- un enchaînement aux barres parallèles (hauteur 2m, écartement libre)

Les candidats composent et réalisent un enchaînement de 6 difficultés minimum aux agrès barres et 7 à l'agrès sol au regard de la gestion du couple risque-maîtrise en respectant les 4 exigences de composition retenues. Une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence. Les difficultés présentées peuvent appartenir aux codes UNSS et/ou FIG sans distinguer les codes masculins et féminins.

Les candidats se présenteront dans une tenue proche du corps (cycliste et shorty acceptés). Les maniques et poignets de force sont autorisés et à la charge du candidat. Les bijoux sont à retirer.

Le jour de l'épreuve, le candidat remplit une fiche en renseignant uniquement les éléments qui répondent aux exigences de son enchaînement. Pour le sol, les candidats identifient sur le synopsis le trajet de leur enchaînement.

Le niveau de performance du candidat croise le niveau des éléments présentés au regard des exigences et la qualité d'exécution de l'enchaînement. Ainsi, performer dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en assurant la fluidité, la variété et la maîtrise dans leur exécution.

Les éléments supplémentaires ne sont pas pris en compte dans la performance mais le sont dans l'exécution.

De plus, un élément, même répété plusieurs fois, ne pourra satisfaire qu'à une seule exigence.

#### Sol :

Deux éléments acrobatiques de sens différents dont une en arrière.

Un Appui Tendus Renversés.

Une Série de 2 éléments gymniques différents dont 1 saut (difficultés issues des familles sauts et pivots).

Une Série de 2 ou 3 éléments acrobatiques différents (difficultés issues des familles de renversement et de rotation).

Remarque : Une série est une succession d'éléments reconnus et réalisés en liaison directe.

#### Barres parallèles :

Un élément passant par l'appui brachial

Un élément passant par la suspension

Un élément intégrant la position renversée (passage ou maintien)

Une sortie

#### Barres asymétriques :

Un élément de rotation transversale de 360° de l'appui à l'appui (tour proche ou éloigné de la barre)

Un élément de l'appui à la suspension

Un élément de la suspension à l'appui

Une sortie

**A titre indicatif et pour exemple**, le niveau de difficulté au sein des exigences pourra être décliné de la manière suivante :

SOL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
EXEMPLES d'éléments acrobatiques	<u>Avant</u> : Roulade groupée	<u>Avant</u> : Roulade tendue	<u>Avant</u> : Saut de mains	<u>Avant</u> : Salto groupé
	<u>Arrière</u> : Roulade écart	<u>Arrière</u> : Roulade tendue	<u>Arrière</u> : Flip	<u>Arrière</u> : Salto groupé/tendu
EXEMPLE en ATR	Départ accroupi, monter à l'ATR	ATR roulade	Roulade arrière piquée à l'ATR	ATR tour (valse)
EXEMPLES d'éléments gymniques	<u>Saut</u> : extension	<u>Saut</u> : chat	<u>Saut</u> : tour	<u>Saut</u> : carpé serré
	<u>Pivot</u> : demi-tour	<u>Pivot</u> : 1 tour	<u>Pivot</u> : 1,5 tour	<u>Pivot</u> : 2 tours
EXEMPLE de Série acrobatique	Roue + roulade	Roue + rondade	Rondade + salto groupé	Rondade + flip + salto

## Concours externe du Capest et Cafep - Capest

### Complément d'informations concernant le programme des épreuves de la session 2020

<b>BARRES PARALLÈLES</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
EXEMPLE d'appui brachial	De l'appui brachial, balancer vers l'avant, poser les jambes écartées sur les barres et s'établir à l'appui au siège écarté.	De l'appui brachial, balancer vers l'arrière et s'établir à l'appui tendu pieds sous les barres.	Temps de ventre	Temps de ventre vers l'ATR.
EXEMPLE de Suspension	De la suspension, balancer avant puis arrière, poser les pieds au sol pour effectuer l'élément suivant.	Bascule de fond arrivée à l'appui brachial.	Bascule fixe arrivée au siège écarté.	Bascule de fond arrivée à l'appui.
EXEMPLE de Renversement	Rotation arrière sous les barres puis saut à l'appui tendu.	Appui brachial renversé tenu 2".	Départ du siège écarté, placement de dos, jambes serrées et tendues.	ATR marqué.
EXEMPLE de Sortie	Balancer arrière et sortie faciale corps groupé en déplaçant main gauche sur barre droite (ou inverse) pour arriver debout.	Balancer AR et sortie faciale corps à l'horizontale en déplaçant main gauche sur barre droite (ou inverse) pour arriver debout.	Balancer avant, sortie avant avec $\frac{1}{4}$ de tour pour arriver debout face à la barre.	Sortie salto arrière sur le côté.

<b>BARRES ASYMÉTRIQUES</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
EXEMPLE de Rotation transversale	Entrée renversement arrière.	Tour d'appui arrière corps groupé.	Tour d'appui avant corps carpé.	Tour proche dégagé en passément filé.
EXEMPLE de Appui-> Suspension	De l'appui barre supérieure, rotation avant descente contrôlée.	De l'appui barre supérieure face à la barre inférieure, bascule du corps vers l'arrière avec fermeture des jambes pour venir au siège barre inférieure.	De l'appui facial barre supérieure, prise d'élan vers l'arrière pour arriver à la suspension.	Soleil.
EXEMPLE de Suspension -> Appui	De la suspension barre supérieure, jambes fléchies sur barre inférieure, poussée simultanée des jambes et appui des bras, s'élancer en arrière épaules au niveau de la barre supérieure.	De la suspension barre supérieure, balancer avant/arrière et engager 1 jambe tendue ou les 2 jambes fléchies par-dessus barre inférieure pour arriver au siège.	De la suspension barre supérieure, balancer avant/arrière et engager les 2 jambes tendues écartées ou serrées par-dessus la barre inférieure pour arriver au siège.	Bascule.

EXEMPLE de Sortie	Sortie repoussée.	Du siège barre inférieure, face à la barre supérieure, sortie filée vers l'avant pour arriver à la station debout.	De la station jambes écartées sur barre inférieure, mains sur barre supérieure, saisir barre inférieure et sortie pieds-mains.	Sortie échappement.
-------------------	-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

## CA4

### Badminton

Suite à un échauffement spécifique, de quinze minutes, apprécié par le jury, les candidats sont répartis dans des poules de plus en plus homogènes. La phase de pré-classement se déroule en deux tours de poules de 15 points joués (4 matchs), c'est-à-dire que le match s'arrête au total des points des deux joueurs à 15 points (exemple 10-5). La différence de points sera un indicateur d'efficacité. La phase de classement se déroule en un tour de poule de 21 points avec prolongations en cas de besoin (2 matchs). Les matchs se déroulent dans le respect des règles du jeu et en auto arbitrage (les jurés faisant office de juge arbitre).

Ils ont leur matériel et le cas échéant avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats. Les volants plastiques sont fournis par le concours.

La notation sur vingt de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury. Il prend en compte la performance relative au résultat des matchs mais également la qualité de la prestation notamment en matière de déplacements, de frappes et trajectoires produites ou encore de choix tactiques.

### Tennis de Table

La première partie de l'épreuve, phase dite de montée-descente se déroulera en 10 tours au score acquis à 11, deux services chacun.

Ensuite, une phase de poules lors de laquelle les candidats vont adopter un comptage de points particulier : Deux sets de 21 points sont effectués avec une alternance du service à chaque point joué et une bonification de points selon les principes suivants :

- Si le point est remporté sur le service, il rapporte 3 points.
- Si le point est remporté sur le deuxième coup du serveur, il rapporte deux points.
- Si le point est remporté au-delà du deuxième coup du serveur, il rapporte un point.
- Le relanceur ne peut marquer qu'un seul point.

L'addition des deux scores cumulés sur les deux sets donne le vainqueur. En cas d'ex aequo (cumul des points sur les deux sets) une manche décisive de 7 points avec une alternance du service à chaque point joué sera effectuée.

#### **Judo**

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo.

L'épreuve est composée de 3 parties distinctes et complémentaires qui engagent le candidat à faire des choix pour démontrer son plus haut niveau de prestation motrice au regard de ses ressources et de son parcours de formation.

La première et la troisième partie de l'évaluation permettent aux candidats de faire un choix de contrat qui peut évoluer entre ces deux phases de l'épreuve.

La capacité à se mettre en projet pour réaliser et performer dans l'épreuve de judo doit révéler des compétences pré professionnelles essentielles au métier de professeur d'EPS.

#### **La 1<sup>ère</sup> partie : Présentation pendant 3 minutes d'un système d'attaque.**

Nous entendons par système d'attaque, l'ensemble des éléments techniques et tactiques qui s'articulent autour d'un ou deux Tokui waza allant de la saisie au Ne waza.

Les candidats choisissent entre 3 contrats :

- **le contrat vert** : Démonstration d'un système d'attaque d'une technique choisie par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.
- **le contrat rouge** : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes choisies par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.
- **le contrat noir** : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes tirées au sort dans une liste restrictive extraite du « programme technique UV 2 » du 1<sup>er</sup> dan et en utilisant des prises de kumi kata différentes.

**La liste des techniques qui seront tirées au sort est la suivante :**

	Te waza	Koshi waza	Ashi waza	Sutemi waza
Projections vers l'avant	Ippon seo nage Moroté seo nage Tai otoshi	Harai goshi Sode tsurikomi goshi Tsuru komi goshi	Uchi mata Sasae tsuri komi ashi	Tomoe nage Sumi gaeshi
Projections vers l'arrière			O uchi gari Ko uchi gari O soto gari O soto otoshi	
Projections sur le côté			Okuri ashi barai De ashi barai	

**La 2<sup>ème</sup> partie : réalisation de Kakari geiko en Tachi waza, en liaison debout sol et en Ne waza. Cette phase de l'évaluation est commune à tous les candidats.**

**La 3<sup>ème</sup> partie : Les combats (2 ou 3 combats de 3 minutes sont proposés).**

Les candidats se voient proposer par le jury une des formes d'opposition suivante qui pourra évoluer durant le combat à la demande du jury :

- Combats en yaku soku geiko.
- Combats en randori régulés par un membre du jury. Les valeurs ne seront pas comptabilisées.
- Combats en shiai (arbitrés selon le règlement de la FFJDA) qui se poursuivront après le ippon en randoris régulés.

Les candidats devront avoir un Judogi réglementaire neutre et débarrassé de tout élément publicitaire et une ceinture. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la 3ème partie de l'épreuve. La pesée se fera en pantalon de kimono et en tee-shirt.

#### **Savate Boxe Française**

Le candidat doit se présenter dans une tenue réglementaire et équipée de véritables chaussures de Savate Boxe Française à semelles lisses.

Le protège-dents simple est obligatoire tout comme la coquille pour les hommes.

Pour les femmes le protège-poitrine est obligatoire et la protection pubienne recommandée.

Les protège-tibias sont conseillés.

Les gants et les casques sont fournis par le concours.

À l'issue de la pesée, les candidats réalisent un échauffement libre de vingt minutes.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- Une première phase : assaut aménagé de deux reprises d'une minute trente entrecoupées d'une minute de repos avec inversion des rôles attaquant et contre-attaquant à la fin de la première reprise. Le candidat est opposé à un tireur de poids relativement proche. L'attaquant déclenche un enchaînement de deux à quatre touches, le second tireur contre-attaque avec un enchaînement d'une à trois touches. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire dans un des deux rôles.
- Une seconde phase : les candidats seront regroupés par niveaux et poids pour deux assauts libres de deux reprises d'une minute trente entrecoupées d'une minute de repos contre deux adversaires différents. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire.

La durée de la prestation physique se situe entre neuf et dix minutes trente (un même candidat ne peut pas réaliser plus d'une reprise supplémentaire sur l'ensemble de l'épreuve).

Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la seconde phase de l'épreuve. La pesée se fera en tenue officielle.

#### **La prestation physique est évaluée dès le début de l'échauffement.**

L'évaluation est uniquement liée à la prestation le jour de l'épreuve. La notation de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de stratégie d'assaut, diversité du bagage technique disponible tant en attaque qu'en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts.

**Le jury se réserve le droit d'arrêter un assaut pour raisons de sécurité ou d'éthique.**

#### **Basket-ball**

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distincts sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans le poste de leur choix (intérieur /extérieur).

La première phase dite « de brassage » permet la constitution de groupes de niveaux. Lors de cette phase, les candidats évoluent en trois contre trois sur un demi-terrain.

La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier. Un temps mort est obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de l'équipe dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

#### **Handball**

L'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée effective de 30 minutes d'évaluation par candidat.

Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats, pendant les vingt premières minutes. Lors des 10 minutes suivantes, un exercice en situation de 3 contre 2 sur un  $\frac{1}{4}$  de terrain est imposé :

Un demi-centre, un arrière, un ailier et 2 défenseurs qui ne peuvent pas officier en individuelle stricte.

Une colonne de demi-centre avec ballon pour le lancement du jeu alternativement à droite ou à gauche.

Les candidats devront apporter leurs ballons : T2 pour les femmes, T3 pour les hommes.

La première phase dite « de brassage » (7 contre 7) permet la constitution de groupes de niveaux.

La seconde phase (6 contre 6) évolue en imposant deux organisations collectives défensives – l'une étagée et l'autre alignée - Un temps mort est rendu obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de leur équipe au regard d'un dispositif défensif différent à attaquer dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Durant l'épreuve, le gardien de but est évalué uniquement sur son poste.

#### **Football**

Les candidats sont évalués dès la fin de l'appel.

L'épreuve s'organise de la manière suivante :

- Un échauffement personnel et individuel d'une durée de huit minutes.
- Un jeu collectif de conservation sur un terrain réduit d'une durée totale de douze minutes.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de dix minutes de jeu sans décompte du temps. A l'issue de cette phase, les équipes sont reconstituées.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de vingt minutes effectives de jeu avec les équipes reconstituées.
- Selon les besoins de l'organisation, un candidat peut être amené à évoluer dans un rôle déterminé par le jury au cours de l'épreuve sans que sa prestation sur ce support ne soit prise en compte dans son évaluation.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes ou longues obligatoire à incorporer à la tenue réglementaire de l'épreuve.

**Cas particulier des gardiens de buts** : les candidats sont invités à apporter leur tenue spécifique (maillot de gardien). Lors de la phase de préparation, les candidats doivent réaliser un protocole d'échauffement spécifique proposé par le jury. Les gardiens de but sont évalués à leur poste, ils peuvent évoluer dans différentes équipes et pendant une durée supérieure à trente minutes. Ils peuvent aussi évoluer dans le champ de jeu pour les besoins de l'épreuve sans être évalués.

L'épreuve se déroule sur un terrain en herbe. Pour les phases d'opposition, les candidats sont évalués sur un terrain de 68 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur avec des buts de 7,32 m x 2,44 m. Les règles qui s'appliquent pour ces phases d'opposition sont les suivantes :

- Le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.
- A l'intérieur de la surface de réparation, toutes les fautes sont sanctionnées par un pénalty.
- Sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc indirect, le premier

adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon

- Toutes les touches s'effectuent à la main.
- Toutes les relances du gardien sont réalisées à la main sauf sur sortie de but, la reprise du jeu se jouant au pied, ballon arrêté dans la surface de réparation.

### **Rugby**

Dès la fin de l'appel et le début de l'épreuve, les candidats effectueront un échauffement individuel et collectif, d'une durée d'environ trente minutes.

La prestation du candidat est appréciée dès l'échauffement. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contacts...). Durant l'échauffement, un jeu à toucher 2 secondes devra obligatoirement mettre les joueurs en situation d'opposition, sur un espace de 40 mètres de large sur 55 mètres de long pendant dix minutes (demi-terrain).

Cet exercice d'échauffement imposé, se situera de la dixième à la vingtième minute de l'échauffement.

A la vingt et unième minute, les équipes s'organiseront collectivement et tactiquement (par ex : organisation de lancements de jeu et de relances de jeu). Le jury se réserve alors le droit de modifier la composition des équipes.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu (d'environ 16 minutes), opposant deux équipes de dix joueurs sur un espace de 90 m de long sur 55 m de large (type catégorie UNSS minimes/cadets excellence). Le jury se réserve le droit de réguler la composition des équipes.

L'organisation des équipes est laissée libre aux candidats. La polyvalence étant recherchée en attaque et en défense sur l'ensemble de l'épreuve, le jury demande aux cinq joueurs les plus proches de la remise en jeu, de constituer la phase statique de mêlée ou touche.

Le règlement est identique à celui du rugby à 10 UNSS, catégorie Excellence, avec les précisions suivantes :

- Les candidats jouent avec un ballon taille 5.
- La mêlée s'effectue à cinq joueurs, trois en première ligne et deux en seconde ligne. La mêlée est simulée et le (la) demi(e) de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de six joueurs maximum, lanceur et relayeur compris. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à cinq et quinze mètres de la ligne de touche. Le soulevé en touche type lift est interdit.
- Le passage en force est interdit : le porteur du ballon ne doit pas aller percuter volontairement un adversaire arrêté.
- Le plaquage doit être effectué entre la ceinture et les pieds, avec les deux bras sans soulever.
- La ligne des vingt-deux mètres est remplacée par une ligne située à quinze mètres de la ligne d'en-but.
- L'en-but mesure huit mètres de profondeur.
- L'équipe qui marque un essai effectue le coup de renvoi.
- Le temps d'épreuve est découpé en deux séquences d'environ 16 minutes effectives d'évaluation.
- Une mi-temps d'environ 12 minutes est prévue entre les deux séquences de jeu.
- Tenue de rugby obligatoire : short de rugby et crampons (18mm maximum), protège-dents fortement recommandé.

### **Volley-Ball**

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie par les candidats, l'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes pour une durée maximale de trente minutes. Les candidats auront annoncé au préalable au jury leur poste préférentiel et leur niveau de pratique actuel. L'évaluation se fera sur la prestation globale du candidat.

La première phase dite "de brassage" permet la constitution de groupes de niveaux lors d'une opposition en quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur dix-huit mètres. Le placement initial des joueurs est imposé par le jury, pour permettre à chacun de passer au service.

La seconde phase dite « d'ajustement » consiste en un match de quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur quatorze mètres. Cette phase se partage en deux périodes, chacune durant la moitié du temps. Les équipes changent de côté et sont autorisées à effectuer toutes les modifications qui leur semblent nécessaires en termes d'organisation collective, notamment le positionnement et l'alternance des joueurs aux différents postes.

Le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes.